



Schweizer Schiesssportverband  
Fédération sportive suisse de tir  
Federazione sportiva svizzera di tiro  
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6  
CH-6006 Luzern  
+41 41 370 82 06  
info@swissshooting.ch

## Dispositions d'exécution pour le Championnat d'été au pistolet 10m (C été-P10/PA10)

### Qualification

*Edition 2018 - page 1*

*Doc-N° 4.73.02 f*

*La Division Pistolet édicte pour le Championnat d'été au pistolet 10m (C été-P10) les dispositions d'exécution suivantes.*

Les préposés cantonaux édictent leurs propres dispositions pour leurs sociétés.

#### 1. Dispositions générales

##### 1.1 But

Ces compétitions servent de tir de qualification pour la Finale, lors de laquelle le titre de vainqueur du C été-P10 / C été-PA10 sera décerné.

##### 1.2 Base

1.2.1 Règlement du Championnat d'été au pistolet 10m (C été-P10/PA10)

1.2.2 Règles du tir sportif (RTSp)

1.2.3 Dispositions d'exécution (DE) relative à la participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST

1.2.4 DE pour le tir des juniors

#### 2. Délais

##### 2.1 Exécution

Qualification: 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2018

Finale: 1<sup>er</sup> octobre au 15 octobre 2018

Les préposés des SCT annoncent au Préposé de la FST les participants qui ont tiré leur programme sur des cibles électroniques (ceci en vue de l'envoi du matériel pour la Finale).

##### 2.2 Annonce des résultats

Les préposés des SCT envoient

- le palmarès cantonal de la qualification par classes d'âge (avec le formulaire 4.54.04) **par courriel** et
- les originaux des feuilles de stand par courrier postal **jusqu'au 15 septembre 2018** au plus tard

au Préposé de la FST au C été-P10.

Les annonces tardives ne seront plus prises en considération pour le tir final. Les classements de la qualification sont publiés sur le site internet de la FST [www.swissshooting.ch](http://www.swissshooting.ch).

Les qualifiés pour la finale recevront le 30 septembre 2018 au plus tard du Préposé de la FST le matériel nécessaire pour la Finale. Celle-ci est tirée sous forme d'un tour à domicile, conformément au Règlement du C été-P10/PA10.

### **3. Droit de participation**

Les participants au tir sur appui peuvent aussi exécuter le programme « Sport », à bras franc.

### **4. Adresse du Préposé de la FST**

Roland Stebler

Beundliweg 28

3203 Buttenried

Tél: 031 926 37 00

Mobile: 079 520 85 88

Courriel: [Roland.Stebler@swissshooting.ch](mailto:Roland.Stebler@swissshooting.ch)

### **5. Programme sport / classes d'âge**

#### **5.1 Programme de 40 coups**

- U13 appui fixe
- U15 appui mobile
- U17

#### **5.2 Programme de 60 coups**

- U19 / U21
- Elite (E)
- Seniors (S)
- Vétérans (V)
- Seniors vétérans (SV)

### **6. Programme sur appui / classes d'âge**

#### **6.1 Programme de 50 coups**

- Seniors (SA, dès 55 ans),
- Vétérans (VA)
- Seniors vétérans (SVA)

### **7. Cibles en carton**

Lors du tir sur cibles en carton, les sociétés utilisent des cibles de compétition numérotées chronologiquement, provenant de leur propre stock. Les numéros des cibles de compétition remises aux tireurs doivent être reportés sur la feuille de stand avant le début du tir.

### **8. Systèmes de marquage électronique**

Pour les installations équipées de cibles à marquage électronique, des autocollants de contrôle sont remis aux sociétés et ils doivent être placés sur chaque bande d'impression des résultats, de telle sorte que l'autocollant soit surimprimé avec le résultat.

Seules les bandes d'impression des résultats munies de l'autocollant surimprimé sont valables.

## 9. Contrôles

### 9.1 Contrôle des licences

Le contrôle doit être effectué par les responsables des sociétés.

### 9.2 Contrôle des feuilles de stand

Les préposés des SCT sont responsables du contrôle de toutes les feuilles de stand.

## 10. Nombre de participants à la Finale

Le nombre définitif de participants sera fixé dans les DE pour la Finale C été-P10/PA10.

## 11. Distinctions

### 11.1 Qualification

Chaque participant qui y a droit, reçoit une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.-. Ces cartes-couronnes sont fournies par les SCT.

### 11.2 Finale

Chaque participant à la Finale reçoit une carte-couronne d'une valeur de Fr. 6.-.

## 12. Limites de distinction – programme sport

Classes d'âge	40 coups	60 coups
U13 - U17	335	---
U19	---	505
U21	---	515
E / S	---	535
V	---	515
SV	---	495

## 13. Limites de distinction – programme sur appui

Classes d'âge	50 coups
Seniors SA	470
Vétérans VA	460
Seniors vétérans SVA	440

## 14. Finances

### 14.1 Frais de participation

Les frais de participation (incl. Fr. 3.60 de contribution de sport et de formation) se montent à

- E/S/V/SV Fr. 18.- (Fr. 1.- par feuille de stand reste à la société et Fr. 1.- à la SCT).
- SA/VA/SVA Fr. 18.- (Fr. 1.- par feuille de stand reste à la société et Fr. 1.- à la SCT).
- U13 – U21 Fr. 13.- (sans contributions en faveur de la société et de la SCT).

## 14.2 Décompte et paiement

Les responsables des SCT établissent leur décompte et le renvoient au plus tard jusqu'au 30 septembre 2018 au Préposé de la FST au C été-P10. Les feuilles de stand manquantes sont facturées au prix de Fr. 18.-.

Après contrôle des décomptes, les montants dus seront facturés aux SCT par le Secrétariat général de la FST.

## 15. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division Pistolet le 5 avril 2018;
- entrent immédiatement en vigueur.

### Fédération sportive suisse de tir

Dölf Fuchs	Roland Stebler
Chef de la	Préposé au
Division Pistolet	SoM-P10